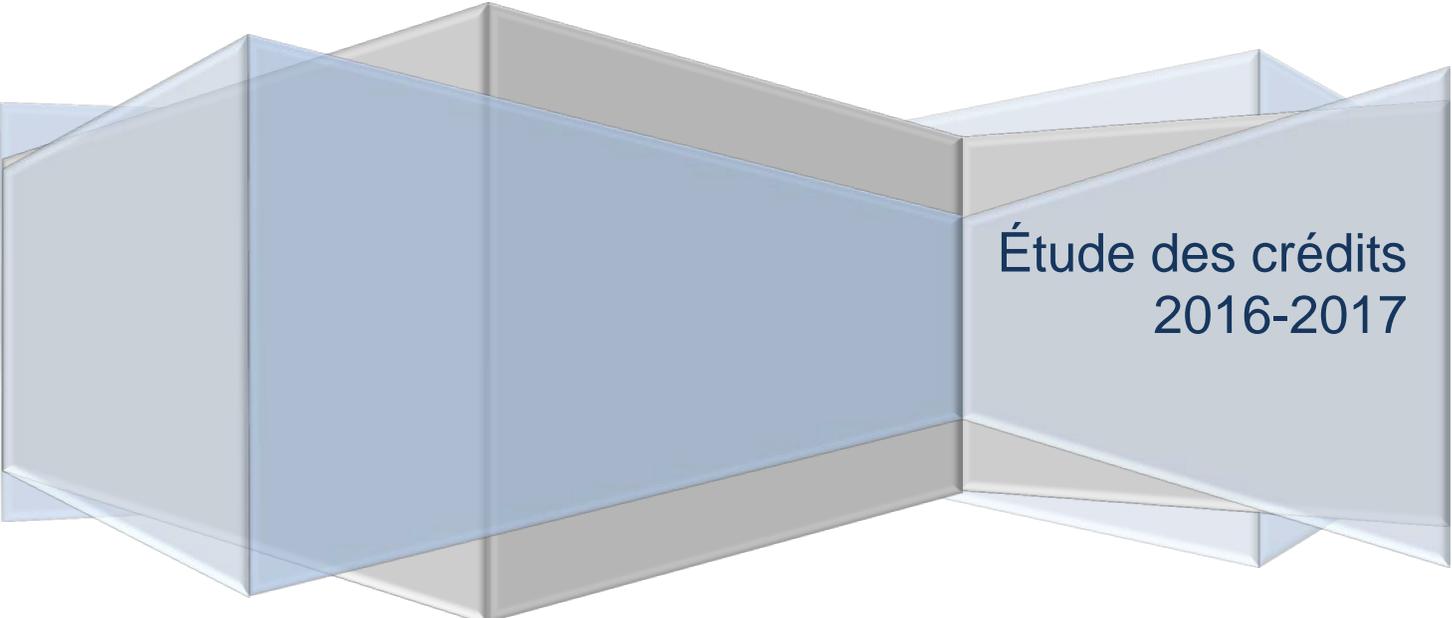


## Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques

### Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels



Étude des crédits  
2016-2017

---

**SECTION 1 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DE L'OPPOSITION  
OFFICIELLE**

---

**Section 1 – Demande de renseignements généraux de l'opposition officielle**

1. Liste des voyages **hors Québec** pour l'année financière 2015-2016 :
  - a) les endroits et dates de départ et de retour;
  - b) la copie des programmes et rapports de mission;
  - c) les personnes rencontrées;
  - d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.);
  - e) les noms des ministres, députés, du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;
  - f) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants;
  - g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant;
  - h) les détails de ces ententes;
  - i) les résultats obtenus à ce jour;
  - j) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé;
  - k) la description de la nature du voyage incluant, le cas échéant, le nom du ou des événements concernés.

Aucune dépense pour des voyages hors Québec.

\*Les renseignements relatifs au Cabinet sont dans le cahier explicatif de la Réforme des institutions démocratiques

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 18).



2. Pour chacun des voyages fait en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2015-2016:
  - a) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
  - b) les coûts ventilés;
  - c) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste: frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.
  - d) Pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.

Aucune dépense pour des voyages ou des déplacements en avion ou en hélicoptère.

\*Les renseignements relatifs au Cabinet sont dans le cahier explicatif de la Réforme des institutions démocratiques.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 17).



3. Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :

- a) la ventilation des sommes dépensées pour 2015-2016, et les prévisions pour 2016-2017;
- b) les noms des firmes de publicité retenues;
- c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes;
- e) le but visé par chaque dépense;
- f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;
- g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.

Aucune dépense en publicité.

\*Les renseignements relatifs au Cabinet sont dans le cahier explicatif de la Réforme des institutions démocratiques.

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 24).



4. Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) :

Par le ministère, en incluant le cabinet ministériel ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017, ventilées par type d'événement;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement;

Par un professionnel ou par une firme externe :

- d) les sommes dépensées 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017, ventilées par type d'événement;
- e) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
- f) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, contrat négocié, avenants);
- g) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) le nombre total et liste d'événements ventilé par type d'événement.

Aucune dépense pour l'organisation et la tenue de conférence de presse.

\*Les renseignements relatifs au Cabinet sont dans le cahier explicatif de la Réforme des institutions démocratiques.



5. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017, ventilées par type d'événement;
- b) le but recherché par chaque dépense;
- c) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie;

Organisée par un professionnel ou une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017;
- e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;
- f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- g) la liste et les noms des fournisseurs ou/et des consultants, s'il y a lieu;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.

Aucune dépense.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du Règlement sur la diffusion et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 22 et 23).



6. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés :

- a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) la nature de la formation;
- d) les personnes concernées.

Aucune dépense.

\*Les renseignements relatifs au Cabinet sont dans le cahier explicatif de la Réforme des institutions démocratiques.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du Règlement sur la diffusion et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 22 et 23).



7. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme excluant le cabinet ministériel en 2015-2016, en indiquant :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Par le ou les cabinets ministériels en 2015-2016, en indiquant :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

\*Les renseignements relatifs au Cabinet sont dans le cahier explicatif de la Réforme des institutions démocratiques.

**Pour le programme 06, élément Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels :**

Dépenses 2015-2016		
Barreau du Québec	Contrat de gré à gré approvisionnement 1 avis de cotisation annuelle	<b>1 866,56 \$</b>

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et ces informations sont aussi disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <http://seao.ca/>.



8. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2015-2016 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par le sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant :

Indiquer si ou non le ministère ou l'organisme rend lui-même publique et disponible cette information par le biais de son site Internet ou autre moyen de communication.

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
- d) le montant accordé;
- e) les motifs de la demande;
- f) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

Aucun appel d'offre public.

Ces informations sont toutefois disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/>.



9. Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) la liste des soumissions et le montant de chacune;
- b) la grille d'évaluation des soumissions;
- c) la justification du choix du soumissionnaire retenu;
- d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
- e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.

Aucun appel d'offre public.

Ces informations sont toutefois disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec <https://www.seao.ca/>.

---



10. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2015-2016, en indiquant, pour chaque contrat :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le coût;
- d) l'échéancier;
- e) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Veillez-vous référer à la réponse de la question 7 des renseignements généraux.

---



11. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2015-2016 :

- a) Liste de toutes les ressources œuvrant au sein d'un ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement;
- b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale);
- c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants;
- d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;
- e) une description de son mandat;
- f) la date de début de son contrat;
- g) la date prévue de fin de son contrat;
- h) sa rémunération annuelle.

Les informations relatives aux contrats octroyés à des firmes externes sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec [www.seao.ca](http://www.seao.ca) ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.

---



12. Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié depuis l'année financière 2003-2004, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :

- a) le nom du projet;
- b) la nature du projet;
- c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
- d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
- e) les plus récentes évaluations du coût du projet;
- f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
- g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
- h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
- i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
- j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
- k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
  - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants.
- l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.

Aucun projet de développement informatique de plus de 100 000 \$ en 2015-2016.



13. Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2015-2016 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes:

- a) la photocopie;
- b) le mobilier de bureau;
- c) l'ameublement;
- d) la décoration et l'embellissement;
- e) le distributeur d'eau de source;
- f) le remboursement des frais de transport;
- g) le remboursement des frais d'hébergement;
- h) le remboursement des frais de repas;
- i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
- j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
  - I. au Québec;
  - II. à l'extérieur du Québec.

\*Les renseignements relatifs au Cabinet sont dans le cahier explicatif de la Réforme des institutions démocratiques.

**Pour le programme 06, élément Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels :**

Dépenses 2015-2016	Montants (\$)
Location photocopieur + photocopies en noir et blanc	2 853,12
Cartouches impressions (imprimantes)	45,00
Impression photocopies (CSPQ, Copie de la Capitale, Copiexpress, Numériqca)	311,75
Mobilier de bureau	--
Eau de source	158,00
Frais de déplacement (repas, transport, hébergement, taxis, etc.)	16,61
Formation, congrès, perfectionnement	90,00
<b>TOTAL :</b>	<b>3 474,48</b>



14. Séparément, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2015-2016 (et la ventilation pour chaque mois), de chaque dépense reliée à la téléphonie :

- a) le nombre de téléphones cellulaires (« BlackBerry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés;
- b) le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres);
- c) le nombre de téléavertisseurs utilisés;
- d) les coûts d'acquisition des appareils;
- e) le coût d'utilisation des appareils;
- f) le coût des contrats téléphoniques;
- g) les noms des fournisseurs;
- h) le nombre de minutes utilisées;
- i) les ordinateurs portables;
- j) le nombre d'ordinateurs portables utilisés;
- k) le coût des frais d'itinérance.
- l) les coûts de résiliation, s'il y a lieu

\*Les renseignements relatifs au Cabinet sont dans le cahier explicatif de la Réforme des institutions démocratiques.

**Pour le programme 06, élément Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels :**

Dépenses 2015-2016	
Inventaire : 1 iPhone, 1 portable	MONTANTS (\$)
Coût d'utilisation	<b>557,05</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>557,07</b>

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 25).



15.

- a) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus.
- b) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins.
- c) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre total de jours de maladie pris par le personnel.
- d) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi.
- e) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.); - le coût moyen par employé, selon la classe de travail.

- f) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre total de jours de vacances pris par le personnel.
  - g) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
  - h) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique.
  - i) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers.
  - j) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions).
  - k) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir.
  - l) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie.
  - m) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principale de direction et chacune des régions).
  - n) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires.
  - o) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés permanents et temporaires.
  - p) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ.
-

15.

a) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus.

35 ans et plus														
Corps d'emploi	Total	%	Homme	Homme %	Femme	Femme %	non handicapée	handicapée	anglophone	anglophone %	Autochtone	Autochtone %	communautaire	communautaire %
Emplois supérieurs	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Cadres	1	20,00%	0	0,00%	1	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Professionnels	3	60,00%	0	0,00%	3	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	33,33%
Fonctionnaires	1	20,00%	0	0,00%	1	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Étudiants et stagiaires	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Autres	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>71,43%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>5</b>	<b>100,00%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>1</b>	<b>20,00%</b>

b) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins.

Moins de 35 ans														
Corps d'emploi	Total	%	Homme	Homme %	Femme	Femme %	non handicapée	handicapée	anglophone	anglophone %	Autochtone	Autochtone %	communautaire	communautaire %
Emplois supérieurs	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Cadres	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Professionnels	2	100,00%	2	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Fonctionnaires	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Étudiants et stagiaires	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Autres	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>28,57%</b>	<b>2</b>	<b>100,00%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>

c) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre total de jours de maladie pris par le personnel.

MALADIES													
	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Total	
Emplois supérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Cadres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Professionnels	16,72	21,29	26,00	22,00	23,00	27,50	22,50	22,00	23,00	27,21	22,00	253,22	
Fonctionnaires	12,00	1,00	0,50	0,00	1,00	0,50	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	17,00	
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total</b>	<b>28,72</b>	<b>22,29</b>	<b>26,50</b>	<b>22,00</b>	<b>24,00</b>	<b>28,00</b>	<b>22,50</b>	<b>24,00</b>	<b>23,00</b>	<b>27,21</b>	<b>22,00</b>	<b>270,22</b>	

d) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi.

MALADIES						VALEUR ESTIMÉE					
	Negative	0-10 jrs	10-50 jrs	50-100 jrs	100 jrs +		Negative	0-10 jrs	10-50 jrs	50-100 jrs	100 jrs +
Cadres et TES	0	0	1	0	0	Emplois supérieurs	- \$	- \$	13 929,93 \$	- \$	- \$
Professionnels	3	3	0	0	0	Professionnels	(4 404,65) \$	2 909,60 \$	- \$	- \$	- \$
Fonctionnaires	0	0	1	0	0	Fonctionnaires	- \$	- \$	2 408,87 \$	- \$	- \$
Étudiants et stagiaires	0	0	0	0	0	Étudiants et stagiaires	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Autres	0	0	0	0	0	Autres	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>Total</b>	<b>(4 404,65) \$</b>	<b>2 909,60 \$</b>	<b>16 338,81 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

e) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.); - le coût moyen par employé, selon la classe de travail.

		HEURES												
		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Total
Cadres et TES	Payées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Compensées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Professionnels	Payées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Compensées	0,00	10,00	0,00	0,00	9,50	2,75	0,00	4,00	7,00	12,50	0,00	0,00	45,75
	Total	0,00	10,00	0,00	0,00	9,50	2,75	0,00	4,00	7,00	12,50	0,00	0,00	45,75
Fonctionnaires	Payées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Compensées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Étudiants et stagiaires	Payées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Compensées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	Payées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Compensées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	Payées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Compensées	0,00	10,00	0,00	0,00	9,50	2,75	0,00	4,00	7,00	12,50	0,00	0,00	45,75
	Total	0,00	10,00	0,00	0,00	9,50	2,75	0,00	4,00	7,00	12,50	0,00	0,00	45,75

		MONTANT												
		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Total
Cadres et TES	Payées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	Compensées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	Total	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Professionnels	Payées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	Compensées	- \$	448,30 \$	- \$	- \$	348,22 \$	108,43 \$	- \$	122,56 \$	214,48 \$	383,00 \$	- \$	- \$	1 624,99 \$
	Total	- \$	448,30 \$	- \$	- \$	348,22 \$	108,43 \$	- \$	122,56 \$	214,48 \$	383,00 \$	- \$	- \$	1 624,99 \$
Fonctionnaires	Payées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	Compensées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	Total	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Étudiants et stagiaires	Payées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	Compensées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	Total	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Autres	Payées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	Compensées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	Total	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Total	Payées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	Compensées	- \$	448,30 \$	- \$	- \$	348,22 \$	108,43 \$	- \$	122,56 \$	214,48 \$	383,00 \$	- \$	- \$	1 624,99 \$
	Total	- \$	448,30 \$	- \$	- \$	348,22 \$	108,43 \$	- \$	122,56 \$	214,48 \$	383,00 \$	- \$	- \$	1 624,99 \$

f) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre total de jours de vacances pris par le personnel.

		VACANCES												
		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Total	
Emplois supérieurs		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Cadres		0,00	0,00	15,00	2,00	0,00	1,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	21,00	
Professionnels		0,00	5,00	0,00	38,50	7,00	0,50	0,00	2,00	5,00	5,00	0,00	63,00	
Fonctionnaires		0,00	0,00	0,00	4,00	5,00	0,00	7,50	21,00	5,50	0,00	0,00	43,00	
Étudiants et stagiaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>5,00</b>	<b>15,00</b>	<b>44,50</b>	<b>12,00</b>	<b>1,50</b>	<b>7,50</b>	<b>23,00</b>	<b>13,50</b>	<b>5,00</b>	<b>0,00</b>	<b>127,00</b>	

- g) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;

VACANCES						VALEUR ESTIMÉE					
	Negative	0-10 jrs	10-50 jrs	50-100 jrs	100 jrs +		Negative	0-10 jrs	10-50 jrs	50-100 jrs	100 jrs +
Cadres et TES	0	0	1	0	0	Cadres et TES	- \$	- \$	11 363,89 \$	- \$	- \$
Professionnels	2	2	2	0	0	Professionnels	(3 379,95) \$	2 909,60 \$	4 268,60 \$	- \$	- \$
Fonctionnaires	0	1	0	0	0	Fonctionnaires	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Étudiants et stagiaires	0	0	0	0	0	Étudiants et stagiaires	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Autres	0	0	0	0	0	Autres	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>Total</b>	<b>(3 379,95) \$</b>	<b>2 909,60 \$</b>	<b>15 632,50 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

- h) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique.

**Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.**

- i) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers.

**En ce qui a trait à l'information recherchée concernant la liste du personnel, par catégorie d'emploi, qui reçoit une rémunération et une prestation de retraite d'un régime de retraite, nous vous informons que ces renseignements renferment des renseignements personnels confidentiels au sens de l'article 54 de la Loi sur l'accès. Le paragraphe 1° de l'article 53 ainsi que le premier alinéa de l'article 59 de cette loi nous obligent à refuser de donner accès à ces renseignements. Par ailleurs, l'amalgame des renseignements recherchés n'a pas un caractère public conformément à l'article 57 de la Loi sur l'accès.**

- j) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions).
- m) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principale de direction et chacune des régions)

Au 29 février 2016						
Catégorie d'emploi	Total	Cadres et TES	Professionnels	Fonctionnaires	Étudiants et stagiaires	Autres
Abitibi-Témiscamingue	0	0	0	0	0	0
Bas-Saint-Laurent	0	0	0	0	0	0
Capitale-Nationale	7	1	5	1	0	0
Centre-du-Québec	0	0	0	0	0	0
Chaudière-Appalaches	0	0	0	0	0	0
Côte-Nord	0	0	0	0	0	0
Estrie	0	0	0	0	0	0
Gaspésie-Îles-de-la-Madel	0	0	0	0	0	0
Lanaudière	0	0	0	0	0	0
Laurentides	0	0	0	0	0	0
Laval	0	0	0	0	0	0
Mauricie	0	0	0	0	0	0
Montérégie	0	0	0	0	0	0
Montréal	0	0	0	0	0	0
Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0
Outaouais	0	0	0	0	0	0
Saguenay- Lac-Saint-Jean	0	0	0	0	0	0
Moncton	0	0	0	0	0	0
Ottawa	0	0	0	0	0	0
Toronto	0	0	0	0	0	0
Vancouver	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

- k) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir.
- l) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie.

	CGRH		Professionnel		Ingénieurs		Horaire majoré	Hors échelle
	Expert	Émérite	Expert	Émérite	Expert	Émérite		
Total	0	0	2	0	0	0	0	0

- n) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.**

- o) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés permanents et temporaires.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.**

- p) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.**

---



16.

- a) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de départs à la retraite en 2014-2015 et en 2015-2016, incluant le total et la ventilation des indemnités versées.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor et ce, pour tous les ministères et organismes pour l'année 2015-2016 seulement.**

- b) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines.

**Aucun départ à la retraite pour 2015-2016.**

- c) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de départs à la retraite prévus pour 2016-2017 et 2017-2018 et les indemnités de retraite qui seront versées.

**Un départ à la retraite de prévu pour 2016-2017.**

- d) Pour chaque ministère et organisme, et ce par direction : le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

**Aucun retraité engagé par contrat.**

---



17. Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2015-2016 en indiquant pour chacun d'eux :
- l'emplacement de la location;
  - la superficie totale pour chaque local loué;
  - la superficie totale réellement occupée;
  - la superficie inoccupée;
  - le coût de location au mètre carré;
  - le coût total de ladite location;
  - les coûts d'aménagement, de rénovations réalisées depuis le 1er avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
  - la durée du bail;
  - le propriétaire de l'espace loué;
  - les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

\*Les renseignements relatifs au Cabinet sont dans le cahier explicatif de la Réforme des institutions démocratiques.

2015-2016				
Accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques				
Espaces occupés	Superficie totale	Durée du bail	(\$)	Propriétaire
Bureau du Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques 875, Grande-Allée Est, H-3.501	439,52 m <sup>2</sup>	Entente d'occupation avec la SIQ. C'est la SQI qui doit rendre des comptes sur les baux pour lesquels elle s'est engagée.	96 547,20	SQI
Bureau de la Direction à l'accès à l'information et protection des renseignements personnels 875, Grande-Allée Est, H-3.243	303,52 m <sup>2</sup>		66 673,20	
Aucun aménagement et rénovation				
<b>TOTAL</b>			<b>163 220,40</b>	

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base annuelle sur le site Internet du ministère en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 27).



18. Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2015-2016, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés. Pour les rénovations, fournir :

- la ou les dates des travaux;
- les coûts;
- le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.

\*Les renseignements relatifs au Cabinet sont dans le cahier explicatif de la Réforme des institutions démocratiques.



19. Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2015-2016, en indiquant pour chaque individu :

- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;
- b) le titre de la fonction;
- c) l'adresse du port d'attache;
- d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
- e) la prime de départ versée, le cas échéant;
- f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
- g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
- h) la description de tâches;
- i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2015-2016;
- j) le nombre total d'employés au cabinet;
- k) la masse salariale totale par cabinet pour les années financières 2014-2015 et 2015-2016;
- l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
- m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.

\*Les renseignements relatifs au Cabinet sont dans le cahier explicatif de la Réforme des institutions démocratiques.

---



20. Liste des sommes d'argent versées en 2015-2016 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
- b) la circonscription électorale.
- c) le montant attribué;
- d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.

\*Les renseignements relatifs au Cabinet sont dans le cahier explicatif de la Réforme des institutions démocratiques.

---



21. Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
- e) la date de l'assignation hors structure;
- f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.

Aucun poste hors structure.

---



22. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :

- a) le poste initial;
- b) le salaire;
- c) le poste actuel, s'il y a lieu;
- d) la date de la mise en disponibilité;
- e) les prévisions pour 2016-2017.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et les organismes.

23. Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2015-2016, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en précisant la ou les raisons et en ventilant :

- a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);
- b) prévisions pour 2016-2017;
- c) par catégorie d'âge.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et les organismes.

---



24. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé et le nom de l'organisme;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale;
- e) l'assignation actuelle;
- f) la date de l'assignation hors structure;
- g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).

Aucune affectation à un autre organisme public.

---



25. Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2015-2016, en précisant pour chaque abonnement :

- a) coût de chacun;
- b) le fournisseur;
- c) la nature du service;

Ventiler le montant total par catégories.

\*Les renseignements relatifs au Cabinet sont dans le cahier explicatif de la Réforme des institutions démocratiques.

**Pour le programme 06, élément Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels :**

Dépenses 2015-2016	Montants (\$)
Édition Yvon Blais ltée (mise à jour Loi sur l'accès, charte canadienne, achat de livre etc.)	578,30
SOQUIJ (banques de données – frais de code d'accès)	711,35
Wolters Klumer Québec ltée (mise à jour de cahiers sur la Loi d'accès / santé)	1 144,00
<b>TOTAL :</b>	<b>2 433,65</b>

---



26. Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.

\*Les renseignements relatifs au Cabinet sont dans le cahier explicatif de la Réforme des institutions démocratiques.

---



27. Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :
- a) le nom du site Web;
  - b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
  - c) les coûts de construction du site;
  - d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
  - e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
  - f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites ventilée par section et /ou par du site (nombre de « hits »)
  - g) la fréquence moyenne de mise à jour;
  - h) le responsable du contenu sur le site.

**Cette question ne s'applique pas au Secrétariat du programme 06, élément Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels.**

---



28. Nominations, 2015-2016, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée:
- a) la liste;
  - b) le nom de la personne;
  - c) les mandats de chacune de ces personnes;
  - d) le détail des contrats octroyés pour chaque mandat;
  - e) le résultat du travail effectué;
  - f) les échéances prévues;
  - g) les sommes impliquées.

**Veillez-vous référer à la réponse de la question 7 des renseignements généraux.**

---



29. Pour 2015-2016, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions et en précisant l'objet de la visite pour chacune d'entre elles et en précisant l'objet des rencontres et les personnes ou organismes rencontrés.

**Aucune visite ou rencontre ministérielle.**

---



30. Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2014-2015 et 2015-2016 :
- a) les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
  - b) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
  - c) le nombre total de demandes reçues;
  - d) le nombre de refus (en précisant, par catégorie, les raisons et/ou articles de la Loi invoqués pour le refus);
  - e) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
  - f) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;
  - g) le nombre de demandes ayant été traitées hors délai.

**L'information concernant les demandes d'accès à l'information sera présentée au rapport annuel 2015-2016 des ministères et des organismes.**

---



31. La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2015-2016 :

- a) le coût (déplacements, etc.);
- b) le nombre de ressources affectées;
- c) le nombre de rencontres;
- d) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre
- e) l'objet;
- f) les dates.

**Veillez-vous référer aux réponses des questions 1 et 2 des renseignements généraux.**

---



32. La liste des entités administratives créées, fusionnées, scindés ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transitions et les coûts de formation.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.**

---



33. La liste des ententes et leur nature, signées en 2015-2016 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes et ce, pour tous les ministères et organismes.

---



34. Le détail des crédits périmés et reportés pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et les organismes.**

---



35. L'inventaire complet des services tarifés que le ministère et les organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2016-2017.

**L'information concernant la Politique de financement des services publics sera présentée au rapport annuel 2015-2016 des ministères et des organismes.**

---



36. Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2015-2016 et les prévisions 2016-2017.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et les organismes.**

---



37. Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2015-2016, ainsi que les prévisions pour 2016-2017 et 2017-2018, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.

Aucune somme et aucune prévision.

38. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2015-2016, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.

Corps d'emploi	2015-2016
Emplois supérieurs	---
Cadres	---
Professionnels	1
Fonctionnaires	---
Étudiants et stagiaires	---
Autres	---
<b>TOTAL</b>	<b>2 747,47 \$</b>



39. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2015-2016, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.

**Aucune prime de départ.**



40. Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2015-2016 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et les organismes.**



41. Pour 2015-2016, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée? Pour chaque personne :

- fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
- fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.

**Il n'y a pas de cadre, de dirigeant ou de sous-ministre qui reçoit une rémunération sans exercer de fonction.**



42. Pour 2016-2017, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite des remaniements ministériels? Pour chaque personne :

- fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
- fournir la liste des salaires versés.

**La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Conseil exécutif pour tous les ministères et les organismes.**



43. La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.

**Aucun mandat.**



44. Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.

**Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.**



45. Coûts de reconduction des programmes existantes : liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2015-2016 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2016-2017. Pour chacun de ces programmes existants en 2015-2016, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2016-2017, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et les organismes.**



46. Liste des situations en 2014-2015 où s'est appliqué le principe du cran d'arrêt, tel qu'il est défini dans le Budget de dépenses 2014-2015.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour les ministères et organismes.**



47. Indiquer les nouvelles initiatives ou toute majoration apportée à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et les organismes.**



48. Nombre de fonctionnaires ou ETC affectés au Plan Nord en 2015-2016 et prévisions pour 2016-2017.

**La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord pour tous les ministères et les organismes pour l'année 2015-2016 seulement.**



49. Ventilation du budget du ministère consacré au Plan Nord pour 2015-2016 et prévision pour 2016-2017.

**La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord pour tous les ministères et les organismes pour l'année 2015-2016 seulement.**



50. Nombre d'employés ou ETC affectés à la Stratégie maritime pour 2015-2016 et prévisions pour 2016-2017.

**La réponse à cette question sera transmise par le Conseil exécutif (Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime) pour tous les ministères et organismes.**

51. Ventilation du budget du ministère consacré à la Stratégie maritime pour 2015-2016 et prévision pour 2016-2017.

**La réponse à cette question sera transmise par le Conseil exécutif (Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime) pour tous les ministères et organismes.**

---



52. Liste des aides financière accordées en vertu de programmes financés par le Fonds vert.

**La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et à la Lutte contre les changements climatiques pour tous les ministères et organismes (Fonds vert).**

---



53. Liste des aides financières accordées en vertu du programme financés par le Fond des ressources naturelles.

**La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (Fonds des ressources naturelles) pour tous les ministères et organismes.**

---



54. Liste des aides financières accordées en vertu de programme financés par le Fonds du Plan Nord.

**La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord pour tous les ministères et organismes.**

---



55. Portrait global et montant global de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2015-2016 qui ont fait l'objet de coûts additionnels sans être autorisés directement par les sous-ministres ou les dirigeants d'organismes publiques, mais plutôt à la suite d'une délégation du pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics. Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information et sous quel format.

Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information en faisant la distinction entre les coûts additionnels autorisés par le dirigeant de l'organisme et les coûts additionnels autorisés à la suite d'une délégation de pouvoir.

Fournir la liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) en indiquant :

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme touché(e);
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat;
- d) le montant accordé;
- e) le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire;
- f) les motifs de la demande;
- g) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

Indiquer si ou non le ministère ou organisme rend lui-même publique et disponible cette information par les biais de son site internet ou autre moyen de communication.

Le montant initial et final des contrats sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/>.

---



56. Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) et ce, pour 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 :

- a) la dépense totale (opération et capital);

**Cette question ne s'applique pas au Secrétariat du programme 06, élément 04.**

- b) les grands dossiers en cours;

**Les informations sont disponibles au tableau de bord :** <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.ac.ca/>

- c) le nombre d'employés attirés aux dossiers informatiques;
- d) le nombre de consultants externes attirés aux dossiers informatiques.

**Veillez-vous référer à la réponse de la question 11 des renseignements généraux.**

---



57.

- a) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2015-2016, le montant total en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : la masse salariale.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et les organismes**

- b) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2015-2016, le montant total en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : des indemnités de retraite, s'il y a lieu.

**Aucune indemnité de retraite.**

---



58. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2015-2016, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le taux d'absentéisme.

**Veillez-vous référer aux réponses aux sous-questions c) et f) de la question 15 des renseignements généraux.**

---



59. Pour chaque ministère et organisme public, portrait complet et bilan détaillé des actions entreprises et des compressions réalisées à la suite de l'annonce du président du conseil du trésor le 25 novembre 2014. Plus précisément, fournir l'information relative aux actions dans le cadre:

- a) du Plan de réduction des effectifs pour les ministères et organismes visant une réduction d'au minimum 2% de leur niveau d'effectifs;
- b) du chantier sur la révision et l'optimisation des structures et des organismes de l'État;
- c) d'autres actions visant à limiter certains facteurs pouvant contribuer à augmenter les dépenses de rémunération;
- d) de la suspension des bonis du personnel de direction et d'encadrement des ministères, des organismes gouvernementaux et des cabinets ministériels.

Fournir les prévisions pour 2016-2017.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et les organismes.**

---



60. Pour chaque ministère et organisme public, le détail des actions réalisées et/ou amorcées en 2015-2016 en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.

**L'information sera présentée au rapport annuel 2015-2016 des ministères et des organismes.**

---



61. Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2014-2015 et **2015-2016** en indiquant pour chacun :

- a) le sujet;
- b) la ou les raisons pourquoi il a été produit ou commandé;
- c) les coûts reliés à sa réalisation;
- d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu.

Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.

**Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.**

---



62. Pour chaque ministère et organisme public, incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, pour les années 2014-2015 et 2015-2016, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisation, ventilé par association, ordre ou corporation professionnel en indiquant :

- a) la dépense totale au paiement des cotisations;
- b) la liste des associations, ordre ou corporations professionnels auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation;
- c) la liste des employés, cadre, dirigeants, ministres et juge ayant bénéficié de cet avantage.

Dépenses 2015-2016		
		Montants
Barreau du Québec	1 avis de cotisation annuelle	1 866,56 \$

---

**SECTION 2 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS  
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

---

SECTION 2 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

**COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION**

---

1. Statistiques relatives à la Commission d'accès à l'information (CAI) pour 2015-2016.  
Préciser :
  - a) le nombre de demandes reçues et réglées;
  - b) le nombre de causes portées en appel et le verdict;
  - c) le nombre de causes portées en appel, notamment en vertu de l'article 34;
  - d) le délai de traitement des demandes;
  - e) le nombre d'avis demandés à la commission, par ministère et organisme en indiquant l'objet;
  - f) le nombre de demandes d'enquête en indiquant l'objet, la date de la demande, la date de la fin de l'enquête et ses conclusions;
  - g) le nombre de plaintes faites à la CAI contre un ministère ou un organisme pour non-respect du délai prescrit pour répondre à une demande d'accès;
  - h) le nombre de demandes d'un ministère ou d'un organisme demandant à la CAI l'autorisation de ne pas répondre à une demande qui lui est adressée.

**La question relève de la CAI.**

---



2. Compilation du nombre de demandes effectuées par les ministères et les organismes publics en 2015-2016 réclamant de la CAI l'autorisation de ne pas répondre à une demande qui leur est adressée.

**La question relève de la CAI.**

---



3. Liste et copie des avis, opinions, commentaires et recommandations de la CAI aux ministères, et aux organismes, et suivi accordé pour les années 2015-2016 et 2016-2017.

**La question relève de la CAI.**

---



4. Montants attribués à la location des locaux de bureaux pour les auditions tenues en dehors de ceux de la CAI pour l'année 2015-2016.

**La question relève de la CAI.**

---



5. Nombre d'ententes approuvées par la CAI, pour l'année 2015-2016, et conclues entre les organismes en vertu de l'article 172 en indiquant :
  - a) le nom de l'organisme;
  - b) la nature ou l'objet de l'entente;
  - c) la durée de l'entente.

**La question relève de la CAI.**

---



6. Copie des avis finaux, pour l'année 2015-2016, que la CAI transmet à un ministère ou à un organisme gouvernemental visé au premier alinéa de l'article 3, ainsi que des règles, rapports, prescriptions et ordonnances découlant de ses fonctions de surveillance.

**La question relève de la CAI.**

---



7. Nombre d'avis, pour l'année 2015-2016, sur les projets de règlement soumis en vertu de la présente loi :
- sur les projets d'ententes de transfert de renseignements;
  - sur les projets de décrets autorisant l'établissement de fichiers confidentiels;

Indiquer pour chaque avis:

- le nom de l'organisme ou du ministère;
- la nature ou l'objet du projet de règlement;
- la durée.

**La question relève de la CAI.**

---



8. Le nombre de demandes écrites reçues et le nombre ayant été acceptées pour 2015-2016, afin qu'une personne ou un organisme puisse recevoir, pour des fins d'étude, de recherche ou de statistique, des renseignements personnels contenus dans un fichier de renseignements personnels, en indiquant :
- le nom de l'organisme ou la personne en demande;
  - la nature ou l'objet de la demande;
  - la durée de l'autorisation;
  - l'usage projeté et les fins recherchées;
  - les conditions fixées;
  - la raison du refus.

**La question relève de la CAI.**

---



9. Nombre de vérifications effectuées, pour 2015-2016 :
- à la suite d'une plainte;
  - de sa propre initiative.

Indiquer pour chaque vérification :

- l'objet de la vérification;
- le résultat de la vérification;
- les suites données.

**La question relève de la CAI.**

---



10. Nombre d'enquêtes effectuées pour 2015-2016 :
- à la suite d'une plainte;
  - de sa propre initiative.

Indiquer pour chaque enquête :

- l'objet de l'enquête;
- le résultat de l'enquête;
- les corrections apportées, le cas échéant, par la personne fautive.

**La question relève de la CAI.**

---



11. Indiquer le nombre de demandes de révision déposées en 2015-2016 à la CAI, en ventilant par ministère, organisme ou municipalité

**La question relève de la CAI.**

---



12. Indiquer les sommes dépensées pour 2015-2016 par la CAI pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser, s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ)

**La question relève de la CAI.**

13. Liste des frais exigés au demandeur en 2015-2016 pour la transmission de données électroniques pour chacun des ministères ou organismes gouvernementaux à la suite d'une demande d'accès, en ventilant par ministère ou organisme.

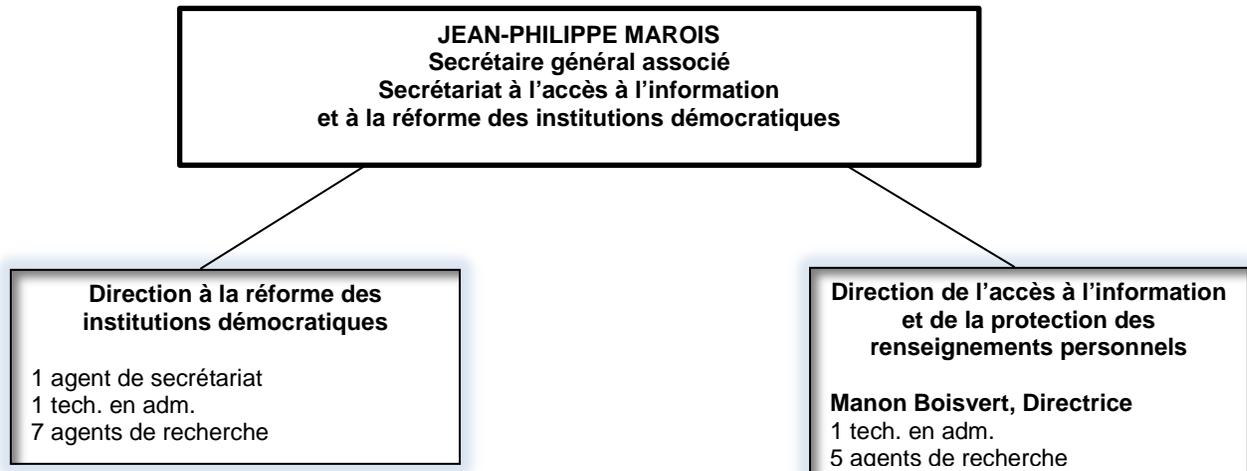
**La question relève de la CAI.**

---

**MINISTRE RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION**

---

14. Organigramme complet du Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques (SAIRID), en précisant le titre et le nom des personnes en faisant partie, incluant le statut ou le lien d'emploi (cadre, membre de la fonction publique, contractuel).



Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques  
Ministère du Conseil exécutif  
875, Grande Allée Est, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Y8  
Téléphone : 418 528 8024  
Télécopieur 418 528-8094

---



15. Dans le cas du personnel contractuel, fournir les paramètres du mandat, le traitement (salaire et autres considérations) ainsi que la liste et une copie de tout document produit dans le cadre du mandat.

**Aucun contractuel.**

---



16. Copie des notes, mémos, opinions, études, mémoires et de tout autre document produits par le Secrétariat, ou à l'externe mais à sa demande, ou à propos desquels le Secrétariat a émis des commentaires, avis ou recommandations, concernant, notamment, l'accès à l'information, le gouvernement ouvert, les données ouvertes ou la protection des renseignements personnels. Préciser la nature de ces commentaires, avis ou recommandations.

**Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.**

---



17. La ventilation des sommes dépensées pour 2015-2016 par le SAIRID pour toutes notes, mémos, opinion, études, mémoires et de tout autre document produits à l'interne ou à l'externe mais à sa demande, ou à propos desquels le Secrétariat a émis des commentaires, avis ou recommandations, concernant notamment l'accès à l'information, le gouvernement ouvert, les données ouvertes ou la protection des renseignements personnels.

**Pour 2015-2016 : aucune dépense pour des documents produits à l'externe.**

18. La liste de tous les comités interministériels formés ou déjà formés en 2015-2016, dont a fait partie le Secrétariat avec d'autres ministères, organismes, agences ou partenaires. Pour chaque comité, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats.

PÉRIODE 2015-04-01 À 2016-03-31 - LISTE DES COMITÉS-AIPRP <sup>1</sup>					
GROUPES DE TRAVAIL	OBJECTIF	PRÉSIDENT / COORDONNATEUR DU GROUPE DE TRAVAIL	PARTICIPANTS	APPORTS DU SAIRID	DATE DES RENCONTRES
Groupe de travail sur le suivi des recommandations de la CEIC	Coordonner la réponse gouvernementale aux recommandations de la CEIC	MJQ	MJQ, SCT, MAMOT, MTMDET, MDDELCCC, MEES, MERN, MTESS, MFQ, ARQ, RBQ, CCQ, OPQ	Participer aux réunions et mettre en œuvre les recommandations portant sur le financement des partis et l'éthique	2016-01-12 2016-02-03 2016-03-15
Groupe de travail interministériel sur le cadre de référence gouvernemental sur la participation publique	Élaboration d'un cadre de référence gouvernemental sur la participation publique	SAIRID	MDDELCC, MSSS, MAMOT, SCT, MERN, MCE (deux représentant du SAIRID et un du SCG)	Coordonner et préparer des documents relatifs à l'élaboration du Cadre de référence	2015-08-11 2015-09-09 2015-10-08 2015-12-10 2016-02-04
Comité ministériel sur la sécurité de l'information et sur la protection des renseignements personnels (CMSIPRP)	Soutenir le secrétaire général et greffier du MCE dans l'exercice de ses responsabilités et obligations en matière de sécurité de l'information et de protection des renseignements personnels.	Secrétaire général et greffier du MC (président du comité)	<u>Membres permanents (gestionnaires)</u> : Représentant de la DAIPRP du SAIRID, responsable organisationnelle de la sécurité de l'information et de la sécurité physique, responsable de la sécurité informatique et de la gestion documentaire, secrétaire adjointe à l'éthique et aux emplois supérieurs et responsable de la vérification interne. <u>Deux membres provisoires</u> : Déteneurs de l'information (SAJ et SAIC).	Participer aux réunions et conseiller en matière d'orientations relatives à l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.	2015-05-29 <sup>2</sup>
Comité de gouvernance du gouvernement ouvert	Proposer au Conseil des ministres les orientations gouvernementales en matière de gouvernement	Dirigeant principal de l'information, SCT	Secrétaire général associé, SAIRID, dirigeant principal de l'information, SCT, Secrétaire général associé et SCG.	Participer aux réunions et à la définition des orientations et des actions gouvernementales en matière de	2015-04-17

<sup>1</sup> Il n'y a pas de budget alloué par le SAIRID à ces activités.

<sup>2</sup> Réunion du sous-comité sur la protection des renseignements personnels

	ouvert. Approuver le plan d'action et les documents de nature stratégique, coordonner la mise en œuvre du plan d'action, mobiliser les partenaires et assurer le suivi de l'atteinte des résultats.			gouvernement ouvert.	
Comité de mise en œuvre du gouvernement ouvert	Assurer la mise en œuvre et le déploiement du gouvernement ouvert.  Soutenir le Comité de gouvernance du gouvernement ouvert.	Direction de la vision et des orientations numériques, SCT	Gestionnaires du SAIRID, SCT et SCG.	Participer aux réunions et à la planification des actions gouvernementales en matière de gouvernement ouvert.	2016-04-03
Groupe de travail sur la recherche et la Loi sur l'accès	Proposer des mesures visant à simplifier l'autorisation à des renseignements personnels à des fins de recherche.	Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du SAIRID	Quatre représentants du SAIRID, 2 représentants du Scientifique en chef, 2 représentants de la CAI, trois représentants de la RAMQ, un représentant de l'ISQ, un représentant du SCT, un chercheur et un représentant des patients.	Coordonner et animer le groupe de travail et synthèse des commentaires recueillis.	2016-02-18 2016-03-17
Comité permanent du réseau des responsables sur l'accès aux documents et sur la protection des renseignements personnels (SAIRID)	Offrir un soutien au SAIRID quant à la structuration des activités du Réseau des responsables en accès à l'information et en PRP (AIPRP) et collaborer aux travaux sur la 5 <sup>e</sup> Révision quinquennale de la LAI.	Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du SAIRID	14 membres du Réseau des responsables de l'AIPRP : MDDELCC, CEST, MAPAQ, MAMOT, MELS, MERN, CNT, OPC, MESRST, CARRA, BANQ, AMF, ISQ et Tourisme Québec.	Coordonner et animer le groupe de travail et synthèse des commentaires recueillis.	2015-03-26*

Table interministérielle sur la Révision quinquennale de la Loi sur l'accès et de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.	Offrir un soutien au SAIRID quant aux modifications à apporter à la Loi sur l'accès, au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la PRP et au Règlement sur les frais exigibles.	Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du SAIRID	13 responsables de l'AIPRP provenant des organisations suivantes : MSSS, RQ , MESS, CSST, MCC, MSP OPQ, SCT, MTQ, RAMQ, SAAQ, MJQ et RRQ.	Coordonner et animer le groupe de travail et synthèse des commentaires recueillis.	2015-03-26*
Comité d'arrimage - Orientations gouvernementales en infonuagique	Élaborer des orientations gouvernementales en infonuagique.	Direction de la vision et des orientations numériques, Sous-secrétariat du Dirigeant principal de l'information du SCT	Deux représentants du SAIRID, un représentant du MRIF, un représentant de la CAI et un représentant du SCT.	Représenter le SAIRID lors des rencontres du comité et conseiller le SCT afin d'assurer que les exigences de PRP et d'autres renseignements de la Loi sur l'accès sont prises en compte lors de l'élaboration des orientations en infonuagique.	2015-05-12 2015-05-13 2015-06-02 2015-06-25 2016-03-29
Comité d'arrimage en sécurité de l'information	Proposer des dispositions à intégrer dans la Loi sur l'accès pour obliger les organismes publics à gérer de façon transparente les incidents de sécurité	Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du SAIRID	Trois représentants des organismes suivant : CAI, SAIRID et SCT.	Coordonner et animer le groupe de travail et synthèse des commentaires recueillis.	2015-05-26 2015-07-07 2016-03-29
Comité de travail sur la diffusion proactive de l'information	Élaborer les documents de soutien visant à mettre en œuvre la diffusion proactive	Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du SAIRID	Un représentant du SAIRID, un du Secrétariat du Conseil du trésor et un du Secrétariat à la communication gouvernementale	Coordonner et animer le groupe de travail et synthèse des commentaires recueillis.	2015-06-15 2015-06-30 2015-07-30 2016-01-06 2016-01-19 2016-02-10 2016-02-29 2016-03-24
Comité de travail sur la gestion de l'information	Soutenir la diffusion proactive par la conception de bonnes pratiques relative à la gestion documentaire	Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels	Un représentant du SAIRID, un du Groupe d'experts en gestion documentaires et un de Bibliothèque et Archives nationales du Québec	Coordonner et animer le groupe de travail et synthèse des commentaires recueillis.	2015-08-14 2015-09-22 2015-11-24 2016-02-04 2016-03-08

		du SAIRID			
Projet de règlement sur la diffusion dans le secteur municipal	Élaborer un règlement sur la diffusion.	Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du SAIRID	Deux représentants du SAIRID.	Coordonner et animer le groupe de travail et élaborer des modifications législatives en ces domaines.	2015-06-01 2015-09-15 2015-10-26 2015-11-20 2016-01-25 2015-03-22
Projet de règlement sur la diffusion dans le secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur	Élaborer un règlement sur la diffusion.	Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du SAIRID	Deux représentants du SAIRID.	Coordonner et animer le groupe de travail et élaborer des modifications législatives en ces domaines.	2015-04-02
Projet de règlement sur la diffusion dans le secteur de la santé et des services sociaux	Élaborer un règlement sur la diffusion.	Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du SAIRID	Deux représentants du SAIRID.	Coordonner et animer le groupe de travail et élaborer des modifications législatives en ces domaines.	2016-02-02 2016-03-18
Projet de règlement sur la diffusion dans le secteur des ordres professionnels	Élaborer un règlement sur la diffusion.	Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du SAIRID	Deux représentants du SAIRID.	Coordonner et animer le groupe de travail et élaborer des modifications législatives en ces domaines.	2015-04-28 2015-10-29
Groupe de travail SAIRID-MDDELCC	Examiner les possibilités d'ouverture additionnelle de l'accès aux documents en vertu des articles 41.1 de la Loi sur l'accès et des articles 118.4 et 118.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement.  Documenter les développemen	Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du SAIRID	Deux représentants du SAIRID et deux représentants du MDDELCC.	Coordonner le groupe de travail, documenter et analyser.	2015-10-19 2016-02-16 2016-03-24

	ts mondiaux en matière de transparence pour les renseignements environnementaux.				
--	--	--	--	--	--



19. Liste des employés, en 2015-2016, attirés à la coordination du Réseau des responsables gouvernementaux de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels au Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques, ainsi que leurs tâches principales

1 professionnel et 1 technicien en administration dont la description de tâche inclut la coordination du Réseau des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.



20. Liste des rencontres liées au projet du gouvernement ouvert et plus transparent depuis le 28 avril 2015, incluant les dates, lieux, ordres du jour, objets des rencontres et personnes présentes

**Comité de gouvernance du gouvernement ouvert : 17 avril 2015.**  
**Comité de mise en œuvre du gouvernement ouvert : 3 avril 2016.**



21. Indiquer en 2015-2016, pour le Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques :

- a) Le nombre de rencontres, de repas ou de réunions et les frais afférents
- b) La liste des personnes à rencontrer en précisant le but de la rencontre
- c) Les frais de déplacement, de voyage, de repas et de représentation
- d) La liste des participants à des colloques, à des congrès et les coûts afférents

**Veillez vous référer à la question 13 des renseignements généraux de l'opposition.**



22. L'information financière de 2015-2016, ventilée pour chaque événement auquel a participé un membre du Secrétariat au Québec et à l'extérieur, en indiquant le lieu, l'événement, les dates, les personnes du Secrétariat présentes et, le cas échéant, du cabinet ministériel, en ventilant le montant par : frais de déplacement, de repas, d'hébergement et de représentation (inscription ou autre)

**Veillez vous référer à la question 13 des renseignements généraux de l'opposition.**



23. Indiquer les sommes dépensées pour 2015-2016 par le Secrétariat pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ)

**Pour 2015-2016 : aucune dépense.**

